

ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 13 »
En No. . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, GAND, OSTENDE), departure times (Matin, Relevée), and fares for various classes (DANS à BERL., DILIG., CH.-A.-B., WAGG.).

ANGLETERRE. — Londres, 27 décembre.

S. E. le baron de Bulow a quitté Londres hier, pour passer quelques jours à Brighton. Plusieurs personnages diplomatiques, attachés à la conférence, ont l'intention de prendre des semblables congés pendant l'interregne du tribunal hollandais.

FRANCE. — Paris, le 29 décembre.

M. Dupin est reçu presque tous les soirs par le Roi, avec lequel il reste plusieurs heures en conférence. M. de Caperon, officier de génie attaché au ministère de la guerre, est parti hier avec des dépêches pour Bruxelles.

Les éditeurs de l'Histoire de Napoléon, avec 500 dessins, par M. Horace Vernet, ayant appris que le sieur Wahlen, éditeur de la contrefaçon de cette histoire à Bruxelles, était venu à Paris dans l'intention d'enrôler des graveurs pour la Belgique, d'embaucher des ouvriers imprimeurs pour le tirage des livres illustrés, et de chercher par toutes sortes de moyens à se procurer à l'avance des épreuves de leurs dessins, ont déposé une plainte contre le contrefacteur et dénoncé au procureur du roi des manœuvres entreprises contre leur industrie.

Feuilleton.

LES PRÉTENDUES IMPOSSIBILITÉS.

Déclaration de guerre, 20 avril 1792. — Début de la campagne: affaire de Quiévrain, 20 avril 1792. — Invasion du territoire français, 12 août 1792. — Combat de Valmy, 20 septembre 1792. — Succès de septembre à octobre 1792. — A six cents francs les canons prussiens, 22 septembre 1792. — Conquête de la Hollande, janvier 1793. — Siège et prise de Luxembourg, 7 juin 1793.

Nous avons réuni dans cet article quelques-unes des plus notables prétendues impossibilités de la fin du dernier siècle; quelques-unes, et c'est le plus petit nombre; il y en avait alors pour la France sur tous les points, tous les jours et dans tous les pays. C'est dans notre voisinage que nous avons cherché les exemples, exemples qui peuvent devenir des leçons, car nous ne le nierons pas, ce qu'on va lire est un article de circonstance, la Belgique est aussi pour le moment en présence de prétendues impossibilités, il s'agit de savoir comment, avec de la volonté et de l'énergie, on sort des impossibilités.

La Belgique, dit-on, la petite Belgique avec ses quatre millions d'habitans et son armée de 110,000 hommes ose parler! La Belgique, en présence de cinq grandes puissances européennes, ose risquer son moi! Voyez quel audace! C'est vrai; la petite Belgique parle, la petite Belgique agit si on l'y force. Elle n'a que 110,000 hommes; — voyons donc si en 1792 la France avait beaucoup plus de 110,000 hommes, et moins d'ennemis que la Belgique.

La première idée d'une coalition contre la France révolutionnaire fut conçue par Georges III, roi d'Angleterre (ce prince, on le sait, est mort fou) et par Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse. Léopold, roi de Hongrie et de Bohême s'y associa avec empressement et s'assura le concours des cercles de l'empire, des cantons suisses, des rois d'Espagne, de Sardaigne et de Naples.

Les Autrichiens devaient se montrer en force sur le Rhin et dans les Pays-Bas; les Espagnols étaient chargés de faire une diversion vers les Pyrénées et les troupes sardes d'en tenter une par la Savoie et les Alpes. Gustave III, roi de Suède, prince très-remarquable à l'opéra, voulait être le héros de l'entreprise; il fournissait quelques troupes et se mettait à la tête de trente mille Russes destinés à débarquer sur les côtes de Normandie et à marcher directement sur Paris.

La perspective n'était pas brillante pour la France; que pouvait-elle opposer à cette formidable réunion, dans laquelle toute l'Europe était représentée?

Quand il fut question de la guerre, l'armée était dans le plus complet désordre. On ne pouvait pas compter cent mille combattans sous les ar-

— On lit dans l'Ami de la Religion :

M. Merlin est mort chrétiennement. Depuis quelques semaines, il avait vu plusieurs fois un ecclésiastique de Saint-Valère, sa paroisse. Les sentiments de foi qu'il a exprimé itérativement, avec sa pleine connaissance, en présence de sa famille et d'une sœur de Bon-Secours qui l'a gardé pendant sa dernière maladie, donne l'espoir que Dieu l'aura reçu dans sa miséricorde. Cette fin est un hommage rendu à la religion.

La discussion a continué hier à la chambre des pairs sur le paragraphe relatif à la Belgique. Le cabinet a été tour à tour, et à plusieurs reprises, attaqué par M. Villemain, M. de Montalembert, M. Pelet de La Lozère, M. Dubouché; il a été attaqué sur l'affaire suisse, sur l'affaire belge, sur l'affaire d'Ancone. M. le président du conseil a paru six fois à la tribune.

M. de Montalembert a demandé si la question territoriale était décidée; M. le ministre a répondu que la négociation n'est point terminée.

Le paragraphe de l'adresse relatif à la Belgique a été adopté, tel qu'il avait été présenté, c'est-à-dire avec le mot indépendance au lieu d'intégrité.

Le projet d'adresse a été adopté dans la même séance, tel que nous l'avons publié.

Voici le résumé de ce qui s'est passé à la chambre des pairs, touchant le paragraphe de l'adresse relatif à la Belgique :

M. Villemain. On sait que la question du territoire a été promptement abandonnée, ou plutôt qu'elle n'a pas été réellement élevée.

Et cependant qu'est-il arrivé? Un prince lié à la dynastie française retourne de Paris dans son royaume de Belgique. Il ouvre l'assemblée de sa nation; de nobles paroles sont prononcées par lui. Les intérêts de la Belgique, dit-il, seront défendus avec persévérance et courage. Ces mots sortis de sa bouche sont saisis par l'enthousiasme d'un peuple; une unanimité si rare dans les assemblées politiques éclate à ces nobles paroles, et se communique dans tout le pays. Voilà la nation engagée au-delà de ses vœux, au-delà peut-être du besoin, au-delà peut-être de la prudence. Pourquoi cela? C'est qu'il n'y avait pas en France de résolution fermement prise; c'est qu'il n'y avait pas la volonté hardie qui aurait poursuivi jusqu'au bout dans les conférences de Londres cette question du territoire, ou bien l'ascendant régulateur qui aurait dit: non, nous ne pouvons pas faire davantage pour vous, toute Belgique que vous êtes; résignez-vous, sans y être forcés par d'autres que par vos amis. Mais il fallait avoir cette résolution, cette prévoyance hardie ou sévère; il ne fallait pas laisser engager ainsi la parole d'un roi et l'enthousiasme d'une nation.

mes; les corps étrangers étaient dissous; on n'avait pas fait de recrues depuis trois ans, la cavalerie était peu nombreuse et mal montée; presque tous les officiers avaient émigré. L'artillerie et le génie étaient désorganisés et sans chefs.

On n'avait fait aucune espèce de préparatifs. Effets de campement, chevaux de train et d'artillerie, ambulances, magasins de vivres, subsistances, munitions, tout manquait. Il paraissait raisonnablement impossible qu'une armée aussi faible, dénuée de tout, commandée par des sous-officiers ou des hommes inexperts au métier des armes, opposât la plus faible résistance à la marche triomphante des coalisés.

Et cependant le 20 avril 1792, la courte proclamation suivante était affichée partout en France :

« De la part du roi des Français, au nom de la nation, la guerre est déclarée au roi de Bohême et de Hongrie. »

A peine ces deux lignes avaient-elles été lues, que de toutes parts il surgit des soldats, qui, sous le nom de volontaires, formaient des bataillons et se rendaient aux diverses armées.

Ces armées étaient au nombre de quatre, celle du Nord, commandée par le général de Rochambeau; celle du Centre, commandée par le général Lafayette; celle du Rhin, commandée par le maréchal de Lukner, et celle du Midi, sous les ordres du général Montesquiou.

Depuis le mois de février, l'armée de Léopold, forte de quatre-vingt dix mille hommes, occupait les Pays-Bas et s'avancait jusqu'à l'extrême frontière à Quiévrain. Le 29 avril, le maréchal de Rochambeau porta les premiers coups; avec dix bataillons et dix escadrons, il s'empara du premier poste militaire du général autrichien Beaulieu, et chassant devant lui une nombreuse avant-garde, il occupa les hauteurs qui dominent Mons.

De tous les métiers, celui qu'il est le plus ordinaire d'apprendre à ses dépens, c'est le métier de la guerre. A tout il faut un apprentissage: l'armée française fit le sien en 1792. Peu de mois après elle en savait assez pour donner de rudes leçons; mais à son début elle fut battue sur tous les points. Laissons l'armée du nord que nous retrouverons plus tard et voyons ce qui se passe ailleurs.

C'était le 26 juin 1792 que le roi de Prusse avait fulminé son manifeste contre la France. Le duc de Brunswick, général en chef des armées d'Autriche et de Prusse, avait publié les 25 et 27 juillet ses deux fameuses déclarations, datées de Coblenz, portant: « Qu'il venait des armées à la main relever le trône et l'autel et détruire l'anarchie; qu'on punirait comme rebelles tous les Français sans distinction qui combattraient les armées étrangères; qu'ils seraient individuellement responsables, s'ils ne s'opposaient pas aux attentats révolutionnaires contre le roi et sa famille, etc., etc. »

Le duc de Brunswick menaçait encore de mort, toutes les autorités constituées, tous les citoyens, qui oseraient faire résistance; de pillage, d'incendie et d'exécutions militaires les villes et villages qui ne se soumettraient pas immédiatement aux armées coalisées.

Dites à notre gouvernement, dites à notre politique: Vous avez laissé s'engager ce roi, vous avez laissé ce patriotisme qui espérait en vous, se manifester avec tant d'ardeur et d'empire; vous avez laissé cet enthousiasme se former dans toute la Belgique. Eh bien! n'avez-vous pas le droit de pousser jusqu'à la tenacité, votre résistance diplomatique et régulière? Car enfin ce traité n'est pas sacré; on y déroge pour l'argent; pourquoi ne le modifierait-on pas pour le territoire?

Enfin, si vous devez trouver un obstacle invincible, n'avez-vous pas encore la puissance de la tenacité qui refuse, de la tenacité qui ajourne, qui raisonne, qui expose de quelle conflagration l'Europe pourrait être menacée? Et quand le roi de Hollande a eu sept ans pour se raviser, pour se déterminer, pourquoi la Belgique n'aurait-elle que quelques jours? Pourquoi ne lui donner que jusqu'au 10 février? Pourquoi au 15 février Venloo devra-t-il être occupé? Pourquoi à cette époque les Belges seraient-ils condamnés à un héroïsme peut-être imprudent, ou à une soumission?

Mon honorable ami, M. de Montalembert, dans l'ardeur de sa jeunesse, vous a vanté comme un secours l'enthousiasme contagieux de nos provinces frontalières, de ces braves gardes nationales de nos villes du nord, qui s'insurgeraient en faveur de la Belgique. Tout cela m'inquiète, m'étonne; tout cela me rejette hors du gouvernement régulier. Je ne souhaite rien de tout cela. Non; que la France se confie en son gouvernement, qu'elle soit forte et paisible, qu'elle ne franchise pas ses frontières, que personne ne passerait impunément; mais que son gouvernement sente à quelle nation il appartient, et que dès-lors, dans sa politique, dans l'ascendant de ses paroles, il porte quelque chose de l'esprit même de cette nation.

Je pense que rien ne nous dit que la question de territoire ait été traitée comme elle devait l'être; je pense que cette question n'est pas finie, qu'elle peut être reprise, et en partie gagnée. Je pense que si elle ne devait pas être gagnée, la solution en devrait être ajournée; que la Belgique devrait avoir le temps d'écouter les conseils, le temps de se rasseoir, de se calmer, le temps d'avoir recours à un autre moyen qu'à son désespoir.

Messieurs, on le disait avec raison, le gouvernement peut oser beaucoup sans craindre la guerre. Je crois que ça été une belle chose dans la destinée de la révolution de juillet d'élever une dynastie sans une guerre immédiate. L'histoire offre peu de ces exemples, et dans l'état de notre civilisation changer une dynastie en n'apportant pour dot que la liberté et la paix, c'était un admirable résultat et une belle garantie d'avenir. Mais la paix n'a cette puissance qu'autant qu'elle est hardie et toujours honorable, et j'ajouterai que dans l'état présent de l'Europe, en étant hardie la paix est assurée.

En effet, messieurs, croyez-vous que si la guerre devait éclater, les plus grands dangers fussent pour la France? Croyez-vous que la France, élevée si haut par ses guerres, par sa gloire, réduite à son ancien territoire, réduite en deça des limites de Louis XIV, mais renfer-

C'est à partir de cet insolent défi que la France se montre dans sa grandeur et sa force; en quelques jours le cri de guerre poussé d'une frontière à l'autre, fit sortir des soldats en quelque sorte de dessous terre. Les riches lèvent, arment, équipent et entretiennent à leurs frais des fantassins et des cavaliers; d'autres moins heureux se réunissent, se cotisent pour faire une offrande semblable à la patrie; le moindre village fait partir un homme; nul ne veut se soustraire aux sacrifices qu'exigent les circonstances; une multitude prodigieuse de jeunes Français! des pères de famille même veulent aux armes, Paris seul fournit plus de cinquante bataillons.

Quelques jours étaient à peine écoulés et déjà toutes les routes étaient couvertes de nouveaux soldats, bizarrement vêtus, à peine armés, dont l'expérience excitait la gaieté des vieilles bandes de Frédéric et des Autrichiens; qui s'estimaient les meilleures troupes du monde. Un mois encore et la face des choses changera. C'est l'admiration et le respect qu'inspireront ses soldats devant lesquels il faudra apprendre à fuir.

Une armée de cent cinquante mille hommes, à laquelle s'étaient joints vingt mille émigrés, s'avancait contre la France, sur toute la ligne de ses frontières, entre Dunkerque et la Suisse. Le 12 août, au lever du soleil, les troupes légères prussiennes pénétrèrent sur le territoire français. Le 15, l'armée prussienne vint camper entre Sierck et Luxembourg; et le général Clairfayt, à la tête des autrichiens coupe les communications entre Longwy et Montmédi. Le 19, le maréchal Luckner résiste courageusement à une attaque de 22,000 Autrichiens à Fontenoi. Le 25 août, Longwy se rend après un bombardement de trois jours. Beaupaire, qui défendait la place; indigné de la lâcheté du conseil de guerre, qui veut capituler, prend un pistolet et se fait sauter la cervelle. Le jeune et vaillant Marceau, qui voulait comme Beaupaire s'enlever sous les ruines de la place, perdit ses équipages, ses chevaux, son argent. Que voulez-vous qu'on vous rende? lui demanda un représentant du peuple. Un autre sabre pour venger notre défaite.

Le 2 septembre le duc de Brunswick prend possession de Verdun au nom du roi de France. L'armée d'invasion réunie à Verdun était forte de 80,000 hommes. Pressé de parvenir à son but, le roi de Prusse donna ordre, dès le lendemain, à cette armée de s'avancer à travers les plaines de la Champagne et de marcher droit sur Paris. Rien ne lui paraissait plus facile, il s'arrêta cependant à quelques lieues de Châlons. Il s'arrête, il était arrivé au terme de ce voyage; qui devait être une suite de fêtes et de triomphes. Nous sommes parvenus à la première journée glorieuse que les Français virent briller, la journée de Valmy; matériellement peu importante, mais immense dans ses résultats, car elle sauva la France et fut le point de départ de toutes les immortelles campagnes qui suivirent.

Dumouriez était campé à une lieue en avant de Sainte-Mènehould, sur un plateau peu élevé, au-dessus des prairies à droite du chemin qui conduit à Châlons.

Cette position était appuyée sur la droite à la rivière d'Aisne qui

mant une population compacte de trente-trois millions d'habitans, croyez-vous qu'elle ait beaucoup à redouter de la guerre et à perdre ? Le *statu quo* en Europe est favorable à tout le monde, plus encore qu'à la France. Depuis les provinces rhénanes jusqu'aux bords de la Vistule, il y a mille fermens de dissensions et de guerres, mille griefs envenimés, mille colères nationales que la première étincelle partie de la France allumerait, au grand danger des autres puissances. La France, que pouvez-vous lui prendre ? Elle n'a gardé que son territoire ancien, son nom, le souvenir de son courage, et ses 33 millions d'âmes homogènes. La France, elle n'a pas à sa suite à sa chaîne une nation asservie et opprimée, prête à se réveiller au premier signal, pour accabler ses maîtres. Elle est libre et unie sur son propre sol. Elle ne veut attaquer personne, mais elle veut que la prépondérance soit sentie dans la balance des destinées européennes. Elle donnera sa confiance, son dévouement au gouvernement qui comprendra cette nécessité, et qui se dévouera lui-même pour la servir. (Très bien ! très bien !)

M. le président du conseil. On me reproche d'avoir prononcé hier à cette tribune des paroles de désespoir et d'avoir brisé dans mes mains des armes dont je pouvais plus tard me servir. J'ai combattu une théorie qui me paraissait subversive du repos de toutes les nations. Je n'ai pas renoncé, je ne renoncerai jamais à saisir toutes les occasions raisonnables ou légitimes de soutenir et de défendre les intérêts de la Belgique. (Sensation.)

On a été jusqu'à vous dire que nous nous présentions devant les chambres pour qu'elles nous aident à sortir d'embarras. Est-il personne qui puisse croire que telle ait été notre pensée ? Nous pouvions en effet abréger la durée des négociations, mais c'eût été en sacrifiant les intérêts de la Belgique, en cessant de défendre ses intérêts financiers. Je n'ai pas à examiner ici si la Belgique elle-même n'a pas seule contribué depuis quelque temps à en ajourner le terme ; je dirai seulement que ce terme aurait déjà été atteint si cela n'avait dépendu que de nous.

Mais puisque le partage de la dette était remis en question, nous dit-on, les dispositions territoriales l'étaient aussi.

Le protocole n° 48 avait réservé en quelque sorte la révision de la dette. De plus, la conférence voulant tout terminer et mettre à néant toutes les questions restées en suspens, a voulu compenser tout ce qui pouvait revenir à la Belgique de la liquidation du syndicat d'amortissement. Telles sont l'origine et la nature de la négociation qui s'est ouverte sur la dette. La Belgique a demandé la révision de sa dette, et nous l'avons soutenue dans cette demande.

Dans les vingt-quatre articles, messieurs, il y avait les questions financières qui n'étaient pas résolues sans retour, et les questions territoriales sur lesquelles les termes mêmes du traité ne laissent aucune prise à la contestation. Je dirai plus : c'est que la question des territoires n'a été remise sur le tapis par personne, pas même par la Belgique jusqu'à l'ouverture des chambres belges et les manifestations qui en sont parties.

L'ardeur de l'attaque a entraîné notre adversaire à nous reprocher à tort, et de n'avoir pas défendu la Belgique et de ne l'avoir pas assez tôt découragée. Heureusement, messieurs, nous pouvons répondre que nous avons défendu constamment la Belgique, partout où il nous semblait légitime de la défendre, et nous ne l'avons jamais encouragée dans des voies où il nous eût toujours paru si dangereux pour elle d'entrer.

L'orateur, en terminant, a salué l'avènement de cette nouvelle dynastie sortie en quelque sorte de la nôtre, et de ce trône relevant du trône que la révolution de juillet a fondé. Je m'associe d'autant plus au beau mouvement de son éloquence que peut-être ai-je autant de droits que lui d'applaudir à ce grand événement. Le traité européen qui l'a consacré a transformé le royaume des Pays-Bas qui pesait sur notre frontière en un royaume indépendant qui doit la couvrir. C'est pour ne pas compromettre son existence reconnue et cet important résultat que nous demandons à la Belgique de rester dans les voies de la modération et de ne pas protester contre des principes qu'elle a tant d'intérêt à maintenir.

M. V. V. M. le président du conseil a dit qu'il y avait deux questions bien distinctes, la question de la dette et celle du territoire ; que la question de la dette a été réservée. Et moi je répète que si la question de la dette a été réservée, celle du territoire a dû l'être aussi.

M. le comte Montalembert. Hier, M. le comte Molé a rappelé une note du gouvernement belge, datée du 14 novembre 1851, et d'après laquelle

descend de Sainte-Menehould ; des prairies marécageuses et un étang en couvraient la gauche. Une vallée étroite séparait le camp des hauteurs de l'Iron et de la lune où campèrent les Prussiens. Entre ces deux élévations est un bassin de prairies d'où sortent quelques tertres dont le plus élevé est celui qui se trouve couronné par le moulin de Valmy. Deux petites rivières séparent cet espace ; elles tombent dans l'Aisne, au-dessus et au-dessous de Sainte-Menehould, l'Auve est au Sud et la Bionne au Nord ; le quartier-général était placé à Sainte-Menehould, à une égale distance du corps d'armée et de l'avant-garde commandée par le général Dillon. Sur la rive droite de l'Auve, un bataillon de troupes de ligne fut placé dans le château de St-Thomas, Vienne-le-Château, Moirmont et la Neuville furent occupés par trois autres bataillons et de la cavalerie. Le front du camp fut couvert de batteries qui découvrèrent le vallon dans tous ses prolongements. La gauche du camp se terminait sur le chemin de Chalons. La rive droite de l'Auve fut laissée à l'armée de Kellermann.

Kellermann était arrivé le 18 septembre à Dampierre-le-Château et y avait reçu le soir une dépêche de Dumouriez qui lui indiquait en arrière et sur la gauche une position excellente formant équerre avec la sienne. Kellermann fait le lendemain passer le ruisseau d'Auve à ses troupes, mais à peine fut-il rendu sur l'emplacement désigné par Dumouriez, que, frappé de ses inconvénients, il court à Sainte-Menehould pour faire observer au général en chef combien cette position est dangereuse. La gauche déseignée d'appui, était soumise aux hauteurs qui descendent du moulin de Valmy ; la droite touchait à un étang qui gênait sa communication avec la gauche de l'armée de Sainte-Menehould. Le ruisseau d'Auve, seule retraite en cas d'échec, était trop rapproché des derrières du camp ; une armée fuyant en désordre, devait y être embourbée. Si les deux armées étaient attaquées, elles devaient y être battues par le fait seul du désavantage de terrain.

Le général Kellermann prévint Dumouriez qu'il était décidé à repasser l'Auve, le lendemain 20, à la pointe du jour ; mais il n'eût pas le temps de mettre son plan à exécution ; l'ennemi, instruit de son arrivée, et jugeant bien la difficulté de sa position, marchait déjà pour l'attaquer.

Avant trois heures du matin, le 20 septembre, les Prussiens et les Autrichiens étaient déjà en mouvement et bientôt l'avant-garde prussienne, commandée par le prince de Hohenlohe-Singelfingen, rencontre celle du général Kellermann, sous les ordres du général Després-Crasier, établi en avant du village de Hans pour éclairer cette partie et couvrir la gauche de l'armée. L'attaque de l'ennemi fit connaître qu'il s'agissait d'une affaire sérieuse et non d'une escarmouche d'avant-postes, les coalisés voulaient en finir et écraser d'un seul coup les deux petites armées qui seules pouvaient s'opposer à leur marche.

L'avant-garde ennemie s'était portée directement sur Hans, entre la Bionne et la Tourbe, tandis que le gros de l'armée, remontant cette rivière, arrivait à Somme-Tourbe suivi des Autrichiens du général Clerfaut.

on aurait pu croire que le gouvernement de la Belgique avait sollicité la conclusion de ce traité comme une grâce.

Permettez-moi de vous rappeler les expressions textuelles dont s'est servi M. le ministre des affaires étrangères de la Belgique, le 14 novembre 1851, lorsqu'il a accepté avec tant de reconnaissance ce traité :

« Sa Majesté, désirant épargner à son peuple tous les maux qu'entraînera à la suite l'exécution forcée de ces vingt-quatre articles, et ne voulant pas exposer l'Europe à une guerre générale, cède à la loi impérieuse de la nécessité, adhère aux conditions dures et onéreuses imposées à la Belgique par la conférence de Londres. »

Vous voyez qu'il n'y a pas là une si grande complaisance d'un côté, et une si grande reconnaissance de l'autre. Il n'y avait rien que de naturel, d'honorable même dans les sentimens de 1851. En 1858, ces sentimens n'auraient eu aucune base, aucune raison. En effet, messieurs, la Belgique disait alors qu'elle voulait éviter à l'Europe le fléau d'une guerre. Je vous le demande, quand la Hollande a-t-elle tenu un pareil langage ? Quand a-t-elle dit ou agi de manière à empêcher la guerre ? Au contraire, elle a fait tout ce qui dépendait d'elle pour amener des mesures violentes comme l'a été la prise d'Anvers.

Eh bien ! qu'arrive-t-il aujourd'hui ? Qu'après cette conduite c'est la Hollande qu'on récompense, à qui l'on donne gain de cause, et que c'est la Belgique qui est punie, qui est traitée en 1858 comme elle pouvait l'être après sa défaite en 1851.

M. le comte de Montalembert. Je repousserai cette insinuation comme celle de M. Villemain. Lorsque je défends la Belgique, ce n'est pas pour des causes de parenté, c'est pour des raisons de conscience. Elle m'appartient, parce que c'est une cause noble, généreuse, digne d'être défendue par tout le monde, et que je me reconnais aussi, digne de la défendre. Je ne crois pas que le patriotisme doive être renfermé dans les limites des frontières de son pays. Mon patriotisme consiste à rêver pour ma patrie une grande influence au dehors, comme de la grandeur et de la liberté au dedans. Je ne crois pas que M. de Lafayette, que l'on peut citer, quelle que soit son opinion, lorsqu'il s'agit de patriotisme et de liberté, ait cessé d'être Français pour avoir défendu la liberté en Amérique. Sa vie entière est là pour le prouver. En défendant le royaume de Belgique, je ne me crois pas moins bon Français aujourd'hui que ne l'était M. le comte Molé, en 1850, lorsqu'il a reconnu la Belgique et proclamé le principe de non intervention. (Mouvement.)

M. le président du conseil. On vous a cité des paroles qui prouvent, en effet, que dans l'acceptation du traité par la Belgique, il y avait eu, en échange de l'indépendance que les cinq puissances lui reconnaissent, il y avait eu de sa part des sacrifices pénibles, de la résignation.

Et qui le conteste, messieurs ? Dans une situation de cette nature, est-il possible qu'il en soit autrement ? Est-il possible que l'un et l'autre parti n'ait pas à faire des sacrifices ? Non seulement il ne faut pas oublier que jamais le gouvernement belge n'avait mis en doute le traité du 15 novembre, mais on doit encore se rappeler qu'aux termes de la constitution belge ce traité a été soumis aux deux chambres, où il a été l'objet d'une discussion approfondie et voté à une forte majorité. Sans doute les chambres regretteront, comme l'a rappelé M. de Montalembert, les sacrifices qui leur étaient imposés par le traité. Mais enfin elles le voteront, et le traité fut ratifié.

Voilà les faits dans toute leur vérité. Je ne finirai pas sans exprimer hautement le regret que M. de Montalembert ait cru trouver hier dans mes paroles une allusion qu'il était si loin de ma pensée de faire à ses sentimens comme Français. Personne, il le sait bien, ne rend plus de justice que moi, non-seulement à ses sentimens envers la France, mais encore à l'élevation de son esprit et de son talent.

M. le comte de Montalembert. Je résumerai la discussion en renouvelant l'observation de M. Villemain. Je demanderai au gouvernement s'il a soutenu dans le traité la question territoriale, oui ou non ?

M. le président du conseil. Je ne dois pas répondre à toutes les questions qui me seraient faites sur une négociation qui n'est pas encore terminée. Autrement, je risquerais de compromettre des intérêts qui vous sont à vous-mêmes précieux. (Marques d'adhésion.)

M. de Montalembert. Je ne viens pas renouveler la discussion, mais je demande si la question du territoire a été décidée.

M. le président du conseil. Je ne puis répondre à toute question qui me serait adressée sur le fait de la négociation. Elle n'est point terminée, et je compromettrais même des intérêts qui nous sont précieux si je m'expliquais davantage.

A la première nouvelle de l'attaque de son avant-garde, Kellermann avait ordonné de plier les tentes, de prendre les armes et de déblayer la route en arrière en faisant filer les équipages par le grand chemin de Sainte-Menehould. Il ne fallait plus songer à repasser l'Auve, le temps pressait ; l'avant-garde vigoureusement attaquée se repliait déjà sur l'armée. Kellermann prit aussitôt ses dispositions pour une bataille en règle.

Un brouillard épais empêcha, jusque vers sept heures, les deux armées de connaître leurs dispositions respectives ; lorsqu'il se fut un peu dissipé, l'artillerie commença à tirer de part et d'autre, et le feu se soutint avec vivacité, sans être fort meurtrier pour aucun parti. Vers dix heures le général Kellermann, placé au centre de la ligne et occupé à étudier les mouvemens de l'ennemi, eut son cheval tué sous lui d'un coup de canon. Presque dans le même temps, des obus éclatèrent au milieu du dépôt des munitions et firent sauter des caissons d'artillerie, dont l'explosion tua ou blessa beaucoup de monde. Alors le désordre se mit dans cette partie de l'armée, les conducteurs s'enfuirent avec leurs caissons et le feu se rallentit faute de munitions. Dans le même moment, une partie de l'infanterie opérait un mouvement rétrograde et allait rendre la confusion générale, mais Kellermann s'y portant de sa personne parvint à lui faire reprendre sa première position.

Le duc de Brunswick voyant que le feu de son artillerie n'a pas réussi à ébranler les troupes françaises, veut essayer une attaque de vive force. Vers les onze heures le feu de ses batteries redouble ; il forme trois colonnes d'attaque soutenues par la cavalerie ; les deux colonnes de gauche se dirigent sur le moulin de Valmy, la droite se refusant et se tenant en mesure. Ces attaques en ordre oblique étaient la tactique familière des Prussiens.

Kellermann dispose son armée en colonnes par bataillon ; quand elles sont formées, il les parcourt et leur adresse cette courte harangue : « Camarades ! voilà le moment de la victoire ; laissons avancer l'ennemi sans tirer un seul coup de fusil, et chargeons-le à la bayonnette ! »

L'armée pleine d'enthousiasme et déjà aguerrie par une canonnade de quatre heures, répond aux paroles de son général par des cris multipliés de : *Vive la Nation !* Kellermann lui-même met son chapeau au bout de son sabre et répète : *Vive la Nation !* en instant tous les chapeaux sont sur les bayonnettes et un immense cri s'élève de tous les rangs de l'armée.

Ces mouvemens, cet enthousiasme, annonçaient une armée qui brûlait de combattre ; l'ennemi s'étonne, ses colonnes s'arrêtent : *La victoire est à nous*, crie Kellermann et l'artillerie dont le feu redouble foudroie les têtes de colonnes prussiennes. Le duc de Brunswick donne le signal de la retraite, vaincu seulement par la résistance.

Le feu continue jusqu'à quatre heures du soir. Encore une fois l'ennemi reforme ses colonnes et essaye une nouvelle attaque, mais la bonne contenance de l'armée française, son ardeur manifestée par de nouveaux cris suffit pour l'arrêter une seconde fois ; vers sept heures du soir les

BELGIQUE. — Bruxelles, le 29 décembre.

Le Roi appréciant le talent distingué de M. H. Vieuxtemps, vient par arrêté royal du 25 décembre 1858, de le nommer violon de sa musique particulière.

— Avant-hier, le roi a reçu M. de Lisboa, chargé d'affaires du Brésil, en audience de congé.

— Le 28 décembre, M. le commandeur Marques Lisboa a été reçu par M. le ministre des affaires étrangères et de l'intérieur, et lui a présenté les lettres qui mettent fin à la mission qu'il remplissait près du gouvernement du roi, comme chargé d'affaires du gouvernement de S. M. l'empereur du Brésil. (Moniteur.)

— M. le commandeur Marques Lisboa quitte la Belgique pour aller représenter son gouvernement à Londres.

Dans sa séance de ce jour, le sénat a voté, à l'unanimité de 27 voix, le budget de la guerre ; la discussion a été ouverte par M. le comte Duval de Beaulieu, qui a reproduit l'opinion qu'il avait déjà émise dans la discussion du budget des voies et moyens ; il a répondu aux attaques dont il avait été l'objet dans plusieurs journaux qui l'ont accusé de trahison, et ont appelé contre lui la vindicte publique, qu'il croyait avoir fait son devoir de citoyen, et qu'il serait obligé de s'abstenir comme il l'avait fait dans le budget des voies et moyens.

M. le comte de Quarré a pris ensuite la parole et a, comme le précédent orateur, déclaré qu'elles injures de la presse, ni même la force brutale, ne pourraient l'empêcher d'émettre son opinion consciencieuse.

MM. de Renesse, de Rouillé, Deman d'Hobruge et Dupont d'Achére, ont pensé que l'on devait voter le budget tel qu'il avait été présenté afin de mettre M. le ministre de la guerre en mesure de veiller à la sûreté et à la dignité du pays.

Le sénat se réunira demain à une heure pour la discussion des finances.

— La chambre des représentans a discuté aujourd'hui et voté d'urgence la loi des céréales. Elle s'est ensuite ajournée jusqu'au 15 janvier prochain.

Au commencement de la séance du 30, M. Dumont-Dumortier, par motion d'ordre, a fait allusion à un passage du discours de M. Molé dans la discussion de l'adresse à la chambre des pairs de France, qui a dit que jusqu'au 15 novembre, époque de l'ouverture des chambres en Belgique, aucune réclamation n'avait été faite par la Belgique, relativement à la question territoriale. Cette nouvelle, arrivée hier ou ce matin, a agité vivement les esprits. L'honorable membre a demandé en conséquence, que M. le ministre des affaires étrangères fût invité à se rendre au sénat, pour donner des explications sur une assertion aussi étrange.

M. le président a écrit alors à M. le ministre pour l'inviter à se rendre à la séance, et pour lui demander à quelle heure il pourrait venir.

Le sénat a ensuite entamé la discussion du budget des travaux publics ; ce budget a donné lieu à des observations générales, tant sur le mauvais entretien des routes, que sur la nécessité d'ouvrir de nouvelles communications. M. le ministre a répondu que la mesure qu'il avait prise de faire à l'avenir des baux de six années pour l'entretien des routes, aurait de bons résultats ; quant aux routes nouvelles, plusieurs ont été mises en adjudication.

Au chapitre relatif au chemin de fer, M. le comte d'Arsochet a témoigné le désir de voir s'occuper exclusivement de la grande ligne qui joint l'Escaut au Rhin. M. le ministre a répondu qu'il n'avait jamais perdu de vue le but de la conception première des chemins de fer, mais que les travaux de la vallée de la Vesdre offraient de grandes difficultés ; que, cependant, on pourrait très-prochainement procéder aux adjudications.

Le budget a été adopté par 25 voix contre 6. M. le ministre des affaires étrangères étant arrivé vers la fin de la séance, M. Dumont-Dumortier a renouvelé son in-

coalisés rentrèrent dans leurs premières positions, laissant aux Français le champ de bataille jonché de morts.

Deux armées avaient assisté à ce combat sans prendre part. Celle de Dumouriez et celle de Clairfait. Dumouriez avait fait toutes ses dispositions pour venir au secours de Kellermann en cas d'échec ou pour prendre part à l'affaire si elle devenait générale. Clairfait s'était contenté de monter trois têtes de colonnes vers Valmy et Maffreivat pour tenir les Français dans l'incertitude et menacer en même temps la tête du camp de Sainte-Menehould et les derrières de la droite de Kellermann. Le duc de Brunswick était si sûr de vaincre, qu'il aurait cru pouvoir se passer de l'assistance efficace de Clairfait et des Autrichiens.

Dans cette journée Kellermann avait sauvé la patrie et révélé aux Français le secret de leur valeur. C'en est fait, la coalition est vaincue sur ce point ; quatre-vingt mille ennemis qui avaient marché comme en triomphe, s'arrêtent saisis de crainte, et l'armée française qui jusque-là avait redouté son inexpérience devant les soldats aguerris et disciplinés, s'aperçoit, avec bonheur que le courage et le patriotisme peuvent la rendre redoutable, jusqu'au moment où la discipline viendra l'égaliser d'abord, pour l'élever bientôt au-dessus de ces Prussiens et de ces Autrichiens si renommés.

Le 21 septembre, lendemain du combat de Valmy, la convention nationale fut installée et la France déclarée républicque.

On avait dit aux Prussiens que la France leur tendrait les bras ; qu'ils ne rencontreraient d'autre obstacle que quelques bataillons sans armes et sans chefs. La journée de Valmy leur prouva que pour conquérir la France il fallait la vaincre, et que pour la vaincre il fallait combattre des soldats animés par l'amour de la patrie. Dès ce moment toutes les brillantes espérances qu'on avait conçues s'évanouirent ; la désolation fut dans le camp des ennemis ; ce n'était pas un millier de tués et de blessés qui excitait cette profonde consternation, mais toute cette armée manquait de vivres, elle n'avait pour s'abreuver que des eaux infectes, elle était livrée aux plus cruelles maladies et dévorée par les rigueurs de la saison et du climat. Un grand conseil de guerre est assemblé, le roi de Prusse y assiste, et il entend, avec effroi, le duc de Brunswick si audacieux, si fanfaron quarante jours auparavant, ne plus dissimuler les dangers de la situation et proposer la retraite.

Sous le prétexte d'un échange de prisonniers, on entre en négociations avec Dumouriez ; on alla jusqu'à jeter en avant quelques propositions de paix. Dumouriez ne voulant rien prendre sur lui expédia un courrier à Paris, et reçut pour réponse que la république française ne voulait entendre aucune proposition avant que les troupes ennemies n'eussent entièrement évacué le territoire français.

La retraite des armées coalisées commença le 30 septembre, et le 21 octobre, d'après les ordres de la convention, le territoire sacré de la patrie était délivré de la souillure des esclaves.

(La suite à demain.)

terpellation. M. le ministre a répondu qu'il regrettait de ne pouvoir donner des explications complètes sur la marche des négociations, que du reste le gouvernement n'avait perdu de vue aucun des intérêts du pays. Que quant à l'assertion de M. le comte Molé, elle était exacte, mais en ce sens seulement que ce ministre sans doute n'avait voulu parler que des négociations officielles.

Le sénat a ensuite entendu un rapport et nommé une commission pour l'examen de la loi des céréales, et a remis sa séance à demain à 11 heures.

Bruxelles, le 29 décembre. — Société des Fonds Publics. (2 heures.) La réunion était nombreuse et animée, mais au moment de faire la cote l'estafette de Paris n'était pas encore arrivée. Voici comment ont été cotés les fonds qui y ont été traités : Fonds de l'état : 5 p. c. 97 1/2 A., 4 p. c. 89 A., 5 p. c. 66 3/4 cours. Société Générale titres en nom fl. 700 P., certificats au porteur émission de Paris 1870 A.; Société de Mutualité 107 1/8 A.; Ardoin 16 1/8 A.

Paris étant arrivée à 2 1/2 heures avec 3/8 de hausse sur la dette d'Espagne, cette valeur a été recherchée ici à 16 1/4 sans vendeurs. A cause du brouillard il n'y a point de communications avec Anvers.

LIÈGE, LE 31 DÉCEMBRE.

AVIS.

La réduction du timbre avait fait espérer, un instant, aux journaux de grand format, que la loi nouvelle leur permettrait de faire jouir leurs souscripteurs d'une diminution notable sur le prix de l'abonnement. Mais leur espoir a été déçu. La réduction est telle que le *Politique*, qui est également un journal de grand format, ne pourrait diminuer son prix que de très-peu de chose, surtout après la nouvelle imposition des centimes additionnels qui vient d'être décrétée, et en présence de l'obligation où nous sommes de payer le timbre actuel jusqu'à la promulgation de la loi nouvelle qui peut se faire attendre encore long-temps. Toutefois, voulant faire tourner au profit de nos abonnés le dégrèvement obtenu, quelque insignifiant qu'il soit, nous sommes décidés à agrandir jusqu'à 32 décimètres notre format, qui n'est actuellement que de 30. Le *Politique* aura donc la dimension des plus grands journaux du pays. Déjà toutes nos mesures sont prises pour réaliser cette amélioration qui s'effectuera aussitôt que le *Moniteur* aura publié la loi sur le timbre.

Les journaux orangistes font un reproche au gouvernement d'avoir présenté aux chambres un projet de loi tendant à obtenir une avance de quatre millions qui permit à la Banque de Belgique de reprendre ses payemens et de continuer le cours de ses opérations. Nous concevons qu'il leur eût été plus agréable de voir se prolonger et s'aggraver la crise actuelle. Peut-être s'étaient-ils promis de l'exploiter dans l'intérêt de leurs passions politiques. Peut-être avaient-ils fondé leurs dernières espérances de restauration sur le bouleversement d'un grand nombre de fortunes. Mais le gouvernement pouvait-il, en conscience, favoriser leur cause, et fournir à ses ennemis des armes pour le triomphe d'un principe qui devait amener sa ruine? Non. La générosité ne doit pas aller jusqu'au suicide. Le gouvernement, en venant au secours de la Banque, a rempli un devoir. S'il ne l'avait pas fait, on lui aurait imputé à crime son inaction, et les journaux orangistes eux-mêmes n'auraient pas manqué de s'élever contre son indifférence pour le sort des classes ouvrières. Dieu sait même quels beaux parallèles ils auraient établis entre le gouvernement actuel et le gouvernement déchu dont ils ont tant de fois vanté la sollicitude pour les intérêts des travailleurs! Aujourd'hui ils regrettent amèrement que l'avance réclamée en faveur de la Banque soit prélevée sur l'argent des contribuables, et ils n'hésitent pas à qualifier de fausse une mesure dont l'adoption doit avoir les plus heureux résultats. Ils ont donc oublié que le roi Guillaume prélevait annuellement, sur la bourse des contribuables, un million de florins, et qu'il en disposait à son gré, pour soutenir les établissemens qui periclitèrent! Ils ont donc oublié qu'ils ont toujours prodigué les éloges les plus vifs, les plus tendres caresses au million *Merlin*, et qu'ils se sont livrés à des attaques furibondes tant contre ceux qui ont osé mettre en doute les vertus de cette pacotille, que contre ceux qui se sont permis de rayer du budget l'allocation de ce bienheureux million! Voilà bien l'inconséquence des hommes de parti! Ce qu'ils auraient trouvé admirable sous le roi Guillaume, ce qu'ils auraient provoqué et réclamé eux-mêmes alors, ils le trouvent détestable aujourd'hui, et se font un devoir de le combattre et de le repousser!

Il est arrivé très-souvent qu'après avoir accordé à une société anonyme le droit de se constituer et d'émettre des billets, le gouvernement s'est retiré à l'écart et a perdu de vue l'obligation qui lui était imposée de surveiller de près les opérations de cette société. Les autorisations même n'ont pas toujours été accordées avec discernement. On a admis avec trop de facilité les évaluations des apports en immeubles et l'on s'est contenté de l'existence d'un capital en numéraire qui quelquefois n'était pas suffisant. Cette première faute a été aggravée par une autre. Le gouvernement s'est borné à exiger qu'on lui rendit, tous les trois mois, ou tous les ans, compte de l'état de la société; tandis qu'il aurait dû déléguer auprès de chacune d'elles des commissaires spéciaux chargés de faire respecter les statuts et de signaler les infractions. Ces commissaires auraient eu également pour mission d'appeler l'attention du gouvernement sur le genre de spéculations auxquelles se seraient livrées ces sociétés, sur l'étendue de leur crédit, la confiance qu'elles inspiraient, la bonté de leurs produits, le ralentissement ou l'augmentation de leurs commandes. Mais il fallait avant tout et surtout leur imposer le devoir de veiller à l'intégrité du capital social, et ne point permettre que, sous le nom de dividende et pour faire hausser les actions d'un établissement, on distribuât aux intéressés une partie du capital même, spéculation à laquelle l'agiotage a eu recours plus d'une fois. C'est à ces conditions seulement, et pour autant qu'elles soient strictement remplies, que l'existence des sociétés anonymes n'offre point de dangers. La catastrophe qui vient d'ébranler l'industrie et de porter une atteinte si grave au crédit public et privé démontre plus que jamais la nécessité d'une surveillance active et sévère. C'est un enseignement terrible qui, nous l'espérons, portera ses fruits; il serait trop douloureux de penser que la Belgique pût être arrêtée dans la voie de prospérité où elle

est entrée, par le despotisme de quelques grandes sociétés qui, par imprudence ou par calcul, pourraient, dans des circonstances données, compromettre à leur gré l'existence d'un grand nombre de fort unes et même le crédit de l'Etat.

Un nouveau malheur, occasionné par la négligence, a eu lieu samedi dernier, entre midi et demi et une heure de relevée. Dans la chambre d'une petite maison, rue Frère Michel, une mère avait abandonné, pendant quelques instants, trois jeunes enfants dont l'aîné était une jeune fille âgée de 6 ans; quand elle y rentra, elle trouva cette dernière étendue sur une chaise, ses vêtements entièrement enflammés et expirante: la malheureuse enfant avait sans doute été jouer près du foyer qui a mis le feu à sa robe. Son cadavre portait les traces de brûlures profondes comprenant toute l'étendue des cuisses, du ventre, de la poitrine et de la tête. La police s'est transportée sur les lieux pour constater toutes les circonstances de ce déplorable événement.

Nous apprenons, qu'outre la concession accordée au sieur Ghysseleek pour l'établissement de 16 voitures de place, la régence vient d'accorder à d'autres louageurs, l'autorisation nécessaire pour en établir encore 20 autres, dont les emplacements sont indiqués comme suit :

- Place du Spectacle, vis-à-vis le Café Littéraire 2.
- Idem, vis-à-vis le perystyle de la salle 2.
- Place St-Lambert 5.
- Place St-Paul 2.
- Place St-Jacques 2.
- Place de l'université 2.
- Près l'ancien Pont d'Avroy 1.
- Rue St-Severin, près la Halle aux Viandes 2.
- Rue Hors-Château près la Fontaine 1.
- A proximité de la place St-Barthélemi 1.
- Pont St-Julien 1.
- Place Grétry 1.

M. le comte Molé, tout ministre des affaires étrangères qu'il est, ne parait pas avoir fait une étude bien approfondie de la question belge. Dans son discours il confond les dates et les événements, avec une ignorance incroyable. Le passage suivant est littéralement extrait de ce discours, tel qu'il a été rapporté par le *Journal des Débats* :

« La Conférence, procédant comme arbitre, et ne pouvant faire un traité qui engageât la Hollande et la Belgique à la fois, puisque la Hollande se refusait à signer les 24 articles, la Belgique voulut être reconnue comme puissance indépendante par les puissances signataires du traité de Vienne, et demanda à la Conférence de faire un traité séparé et particulier avec elle.

« Le traité fait, vous connaissez les événements qui se succédèrent. Vous connaissez la tentative à main armée de la Hollande pour ressaisir la Belgique, la manière dont elle fut repoussée, enfin, la prise de la citadelle d'Anvers par les Français, pour la remettre à la Belgique, en exécution des 24 articles. »

M. le comte Molé range donc la tentative à main armée de la Hollande, parmi les événements qui succédèrent au traité des 24 articles. Or, ce traité a été arrêté le 15 octobre, 1831, et c'est le 1<sup>er</sup> août de la même année, c'est-à-dire deux mois et demi auparavant, que l'agression des Hollandais a eu lieu. Un ministre des affaires étrangères, un homme chargé de la direction des rapports diplomatiques de la France, devrait-il commettre de pareilles bévues, des erreurs aussi grossières? Si c'est ainsi que M. le comte Molé possède les affaires de la Belgique, il n'aura pas été difficile à la diplomatie hollandaise de le vaincre. (*Observateur.*)

On lit dans l'*Indépendant* :  
Quelques journaux disent que le gouvernement a contre-mandé les mouvements de troupes qu'il avait d'abord ordonnés; nous croyons savoir qu'il n'en est rien. Si ces mouvements ont cessé, c'est que les troupes occupent les positions qui leur avaient été assignées.

Nous pensons aussi que ces journaux sont dans l'erreur lorsqu'ils prétendent que les ordres de rappeler des permissionnaires ont été révoqués: tous les permissionnaires rappelés se trouvent sous les armes. Mais on n'a rappelé que ceux qui appartiennent au corps d'observation du Luxembourg, et les hommes de la réserve des Flandres. Les congés des autres permissionnaires ont été prolongés jusqu'au 1<sup>er</sup> mars prochain. Nous croyons inutile de rappeler ici que les dispositions qui ont été prises, permettent de les réunir sous les armes en très-peu de temps.

On lit dans l'*Indépendant* :  
Nous recevons la lettre suivante de M. le comte Félix de Mérode en réponse à notre article d'hier :

Bruxelles, 29 décembre 1838.  
Monsieur,  
Revenant dans votre numéro d'aujourd'hui sur la dernière motion que j'ai faite à la Chambre des Représentans, vous attribuez à un entraînement irréflecté de ma part, et ce qui le prouve, dites vous c'est l'ordre du jour proposé par M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères. Il peut effectivement paraître singulier que dans ma position mixte, je ne me trouve pas immédiatement d'accord avec tel ou tel ministre sur l'opportunité d'une mesure que je soumetts à l'attention de la Chambre: cependant, ce n'est pas la première fois que je sépare librement mes doubles fonctions de Représentant et de membre du conseil. Je n'entre pas ici, monsieur, dans une discussion qui n'est pas actuellement nécessaire à l'égard de ma motion; je me contenterai de dire que ceux qui ne l'ont pas examinée aussi sérieusement que moi, pourraient mal à propos la considérer comme irréflectée. En ce qui concerne l'inconvénient de remettre à l'étranger l'occupation militaire d'une partie du territoire belge, je distingue l'ami de l'ennemi, et je n'hésite pas sur la préférence. Qu'on cesse de vouloir sacrifier l'existence de nos concitoyens à des fictions oppressives, je serai le premier ravi de ne voir en Belgique que des troupes portant la cocarde belge.

Comte F. DE MÉRODE.  
Tout ce que nous avons voulu dire dans notre article d'hier, c'est que M. de Mérode n'avait pas fait sa proposition d'accord avec le gouvernement, et, comme on voit, il ne dément pas notre assertion. Quoi qu'en dise M. le comte de Mérode, nous persistons à trouver sa proposition peu réfléchie, et nous n'en voulons pour preuve que ce fait, qu'elle tendait à demander la présentation d'une loi qui

existe depuis 1831, comme l'a fort bien fait remarquer M. Dumortier.

— La première publication de mariage de M. Van de Weyer, notre ambassadeur à Londres, est affichée depuis ce matin à l'hôtel-de-ville. Sa future épouse est, comme on sait, une jeune et riche héritière anglaise, fille mineure du négociant Batte, de Londres.

BANQUE DE FRANCE. — La banque de France a 256 millions d'espèces en caisse et ses billets en circulation ne se montent qu'à 212 millions. Les dépôts pour compte des particuliers sont de 49 millions, et ceux du trésor atteignent le chiffre énorme de 184 millions. Son portefeuille est de 165 millions.

— Trois déserteurs de l'artillerie hollandaise sont arrivés avant-hier à Bruxelles. Ils ont été dirigés sur la légion étrangère à Ypres.

M<sup>lle</sup> BORCHARD.

Une jeune enfant a vivement excité l'étonnement d'un cercle d'amateurs de musique réuni hier à la Salle d'Emulation.

M<sup>lle</sup> Borchard, de Bruxelles, à peine âgée de 8 ans, a exécuté sur le piano, les morceaux les plus difficiles que renferme le répertoire musical, avec une précision et une expression, qui feraient honneur vraiment à des musiciens trois fois plus âgés. Au talent de pianiste, la petite Borchard joint celui de chanteuse; elle a fait entendre l'air d'*Anne de Boulen*, de *Donizetti*, air hérissé de difficultés qu'elle a toutes surmontées sans efforts. La légèreté et l'abandon, encore enfans qu'exprimaient ses regards et ses gestes contrastaient avec les sons si pleins de sentiment qu'elle faisait entendre.

Un amateur de cette ville, très-cénu, ayant crayonné une phrase à M<sup>lle</sup> Borchard, celle-ci grimpa aussitôt sur l'espace d'échaffaudage dressé afin qu'elle pût atteindre le clavier du piano; et se mit à improviser un morceau sur le motif qu'on venait de lui passer. Elle transposa ce sujet dans tous les tons qu'on lui indiquait sans la moindre hésitation. Chacun s'est retiré plein d'admiration pour cette jeune enfant qui parait douée de dispositions extraordinaires.

LIBRAIRIE

DE J.-A. LATOUR, A LIÈGE.

EN VENTE : ALMANACH

DE LA Province de Liège,

OU TABLEAU DES FONCTIONNAIRES,

Composant les Autorités Administratives, Civiles, Judiciaires et Militaires de la Province, pour l'année 1839.

Volume grand in-18 de 453 pages.—Prix broché, 1 fr. 50 c. Cartonné, 2 frs.

Cet Almanach se vend :  
A LIÈGE, chez J.-A. LATOUR, imprimeur de l'Administration provinciale; à AUBEL, chez H.-J. Mathias; à VERVIERS, chez V<sup>o</sup> Renard-Croisier, T. Angehot et G. Nautet; à HUY, chez H. Knops, M<sup>o</sup> J. Godin et Ranwez-Depresseux; à WAREMME, chez C.-J. Laurent; à SPA, chez A. MARECHAL; à STAVELOT, chez H. Cornesse; à DOLHAIN-LIMBOURG, chez J.-F. Pagnoul. 1801

LIBRAIRIE

SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

DE A. Leroux et Cie.

14, rue de la Régence, à Liège.  
LIBRAIRIES LEROUX. MONS, BRUXELLES, GAND, ANVERS, NAMUR.

ASSORTIMENT TRÈS-COMPLET D'OUVRAGES ET GRAVURES, PROPRES A ÊTRE DONNÉS

POUR ÉTRENNES;

TOUS AVEC DE FORT BELLES GRAVURES ET MAGNIFIQUEMENT RELIÉS. 8114

ANNONCES.

Le 14 JANVIER 1839, 2 heures de relevée, IL SERA PROCÉDÉ en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE CRÉANCE DE 14,600 FR.

formant le restant d'un prix de vente et produisant intérêt à 4 1/2 pour 100.

Cette créance est privilégiée et est concernée par une inscription régulièrement prise.

S'adresser à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or.

HUITRES ANGLAISES, chez HARDY, rue du Stockis

A LOUER un BEAU QUARTIER et une CHAMBRE, ayant une vue fort agréable, rue Ste.-Ursule, n° 889. 1051

RÉPONSE DE Mgr. L'ÉVÊQUE DE LIÈGE,

A la lettre de la Députation du Conseil Provincial de Liège, en date du 11 décembre 1858, brochure in-4°, Prix 40 centimes.

EN VENTE chez MM. KERSTEN, LARDINOIS, DES-SAIN, GRANDMONT-DONDERS et RIGA. 1807

A LOUER, POUR LE 24 JUIN PROCHAIN,

UNE

**maison de commerce,**

Faisant le coin de la rue Souverain-Pont et Grande-Tour, ayant deux entrées, n° 306. S'adresser rue Pied-de-Pierreuse, n° 8. Au même n° on demande des APPRENTIS pour la bijouterie. 1782

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FABRIQUE DE FER D'OUGRÉE,

Informe les Actionnaires que les intérêts de 1858, seront payés le 1<sup>er</sup> juillet prochain, après l'approbation du compte qui a lieu au mois de juin.

Cette mesure a pour but de maintenir l'établissement en activité, en accordant à ses débiteurs les facilités que réclament les circonstances difficiles et imprévues du moment.

Pour le conseil d'administration,

LE DIRECTEUR-GÉRANT,

(Signé) Ch. BICHEROUX.

Liège, le 29 décembre 1858.

**EN VENTE**  
AU MAGASIN DE MUSIQUE DE J. SOUBRE,  
RUE DE L'UNIVERSITÉ :

**magnifiques Albums,**

POUR CADEAUX D'ÉTRENNES.

Au même Magasin, ABONNEMENT DE LECTURE MUSICALE. 1804

**MONT-DE-PIÉTÉ DE LIÈGE,**

QUAI DE LA BATTE N° 85-1112.

VENDREDI, MERCREDI, JEUDI, 4, 9 et 10 JANVIER 1859, VENTE DES GAGES SURANNÉS à 2 heures après-midi. 1815

**A VENDRE**

**BEAU BILLARD**

En BOIS DE CITRONNIER, avec les accessoires. S'adresser au bureau de cette feuille.

**A VENDRE D'OCCASION**

**UN BEL ACCORDEON**

à deux octaves et demis tons, n'ayant pas servi, chez M LEVASSEUR, Maison Orban.

Société Typographique Belge, Ad. Wahlen et C<sup>ie</sup>,

RUE DES SABLES, N° 22, A BRUXELLES.

**HISTOIRE DE L'EMPEREUR**  
**NAPOLÉON,**

PAR LAURENT (DE L'ARDÈCHE),

AVEC 500 DESSINS PAR HORACE VERNET,

GRAVÉS A L'ÉCOLE ROYALE DE GRAVURE;

Un magnifique volume grand in-8°, de 7 à 800 pages, imprimé avec le plus grand soin sur papier jésus vélin, augmenté des plus beaux dessins du célèbre Raffet, qui ne se trouvent pas dans l'édition de Paris, publiée par Dubochet.

Cet ouvrage sera publié en 80 livraisons, ou 40 livraisons doubles.

Les éditeurs prennent l'engagement formel de donner gratis toutes les livraisons qui dépasseraient ce nombre.

**25 centimes la livraison,**

OU 20 FRANCS L'OUVRAGE COMPLET.

ON SOUSCRIT à Bruxelles, rue des Sables, n° 22, et chez tous les libraires et directeurs des postes du royaume. — Le Prospectus se distribue gratis. — Les 2000 premiers souscripteurs recevront leurs exemplaires sur papier glacé, avec gravures de premier choix.

En souscrivant pour 6 exemplaires on obtiendra le 7<sup>me</sup> gratis.

EN VENTE AUX LIBRAIRIES

**LEROUX,**

A LIÈGE,

MONS, BRUXELLES, GAND, ANVERS ET NAMUR

**PALAIS KAROLY A VIENNE.**

AVEC AUTORISATION DE S. M. L'EMPEREUR D'AUTRICHE,

aura lieu irrévocablement le **3 Janvier 1859**

SOUS LA GARANTIE DU GOUVERNEMENT.

LE TIRAGE DE LA VENTE PAR ACTIONS

DU

**GRAND ET MAGNIFIQUE PALAIS**

DE M. LECOMTE KAROLY A VIENNE,

Avec ses vastes édifices secondaires et dépendances considérables, composées d'une Ferme, Parc, Jardins, 2 grands emplacements à construction et dont la valeur de l'estimation judiciaire s'élève, suivant acte authentique déposé auprès de la chambre aulique impériale et royale, à

DEUX MILLIONS 387,500 florins valeur de Vienne,

Les 24,099 gains accessoires très-considérables consistent en florins 100,000, 60,000, 48,000, 35,000, 25,000, 6,000, 3,500, 3,000, 1,500, etc.

PRIX D'UNE ACTION: 20 FRANCS.

Pour frs. 120, sept actions dont 1 bleue gagnant forcément au moins 5 flor.; pour fr. 200, treize actions dont 2 bleues et pour 400 fr. 24 actions dont 4 bleues, et en sus comme faveur particulière un billet-prime rouge devant gagner au moins frs. 22 1/2 v. de Vienne.

Les actions bleues et rouges jouissent encore, outre leur gain sûr, de l'avantage distingué, de prendre part à un tirage séparé, consistant en 100 primes de frs. 25,000, 6,000, 3,500, 3,000, 1,500.

Le paiement peut se faire en remises sur Paris, Bruxelles, etc., ou après réception des actions contre notre mandat.

En s'adressant directement à la maison soussignée, qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit, franc de port, les actions, prospectus français, ainsi que dans le temps le bulletin officiel de tous les numéros gagnants.

Ecrire sans affranchir.

J.-N. TRIER et Comp.,

Banquiers et Receveurs-Généraux à Francfort s/M. 15

LE MERCREDI 2 JANVIER 1859, à 2 heures,  
M<sup>re</sup> DUSART, NOTAIRE A LIÈGE,  
VENDRA AU N° 290, RUE DEVANT LES CARMES,  
**divers meubles,**  
Tels que Secrétaires, Commodes, Chaises, Tables, etc.

Navigation Régulière,  
ENTRE  
**ANVERS et le LEVANT,**

AU MOYEN DES NAVIRES BELGES SUIVANS :  
En CHARGE pour CONSTANTINOPLE se chargeant des marchandises pour Smyrne et la Mer Noire :  
Le navire JEAN DE LOUENGHEN, capitaine PETERS, départ fixe le 5 janvier, ou plutôt si la navigation menaçait d'être interrompue.

Le navire LA VILLE DE BRUXELLES, capitaine LORGDRAGER, départ le 10 février.

Le navire PROGRÈS, capitaine J. F. P. SMIT, départ 10 mars. (Ce navire a fait le trajet en 53 jours.)

Le navire LA BRUXELLOISE, capitaine DE VRIES, départ 10 avril.

Ces navires seront remplacés, si par des événements imprévus, ils venaient à manquer. S'il se présentait une forte partie de marchandises pour Smyrne, le navire qui la prendrait y touchera.

S'adresser pour plus amples informations :  
A ANVERS, à M. H. SERIGIERS, consignataire, affreteur.

A CONSTANTINOPLE, à M. J. J. LE MOINE, consignataire. 1715

**BOURSES.**

PARIS, LE 29 DÉCEMBRE.

Trois p. c. . . . .	78 65	Actions réunies. . . . .	—
Quatre p. c. . . . .	101 80	Différée ancienne. . . . .	—
Cinq p. c. . . . .	100 85	Dito nouv. s. int. . . . .	—
Act. de la Banque. 2650		Dette active. . . . .	17
Obl. la vil. de Par. 1195		Id. passive. . . . .	—
Emprunt belge. . . . .	99 5/8	Emp. rom. . . . .	99 3/8
Société Générale. . . . .	—	Rente de Naples. . . . .	98 50
Banque de Belgiq. . . . .	580	Empr. portugais. . . . .	—
Mutualité. . . . .	—	Migueliste. . . . .	—

LONDRES, LE 27 DÉCEMBRE.

5 % consolidés. . . . .	94 1/8	Différées. . . . .	7 1/8
Belge. 1852. . . . .	99 1/4	Passives. . . . .	5 7/8
Hol. Dette active. . . . .	55	Russie. . . . .	—
Portug. 5 p. c. . . . .	—	BRESIL. . . . .	77
Id. 5 p. c. . . . .	19 3/4	MEXICAINS 6 p. c. . . . .	—
Esp. Emp. 1854. . . . .	16 7/8		

AMSTERDAM, LE 28 DÉCEMBRE.

HOLL. Dette activ. . . . .	100 1/4	Certific. à Amsterd. . . . .	—
Dito 2 1/2. . . . .	35 7/8	POLONE L. fl. 500. . . . .	121 1/2
Différée. . . . .	29 3/2	Paris. L. de Rd. 50. . . . .	125 5/4
Billet de change. . . . .	25 1/8	ESPAGNE E. Ard. . . . .	16 5/16
Obl. synd. d'am . . . . .	94 5/16	Dito gr. . . . .	—
Id. 5 1/2. . . . .	79	Dette diff. 1850. . . . .	—
S. de C. des P.-B. . . . .	174 7/8	Id. anc. . . . .	—
Id. nouvelle. . . . .	—	Id. passiv. . . . .	3 5/4
Russie. Hope et Co . . . . .	105 1/2	AUTR. Métall. 5. . . . .	105 5/8
Id. 1829. 5. . . . .	105 5/8	BRES. Obl. à Lond. . . . .	—
Inscr. au gr. livre . . . . .	69 3/16		

ANVERS, LE 29 DÉCEMBRE.

ANVERS. Del. act. . . . .	104 1/2	ANVERS. Em. à Berl. . . . .	121 1/2	A
Id. Det. diff. . . . .	50	PARIS. Em. à Berl. . . . .	105 1/2	P
Empr. de 48 mill. . . . .	98 07 5/4 et P	ERT. Rom. Lev. 1852. . . . .	100 à 99 5/4	A
Id. de 30 mill. . . . .	88 1/2	Cert. à A. 1854. . . . .	98 5/4	P
HOLL. Dette activ. . . . .	—			
Rente rembours. . . . .	—			
AUTRICHE. Métall. . . . .	106			
Lots de fl. 100. . . . .	358			
Id. 250. . . . .	463			
Id. 500. . . . .	808			
POLON. Lots fl. 500 . . . . .	119 et A			
Id. 500. . . . .	136 1/2 et P			
BRES. Em. L. 1854. . . . .	76 1/2			
ESPAGNE. Ardoin. . . . .	16			
Dette passiv. 1854. . . . .	—			
Id. Différée. . . . .	—			
DANEMARC. E. Noit. . . . .	95			
Dito à L. . . . .	75 5/4			

CHANGES.

Amsterd. C. jours. . . . .	7/8 0/10 p	P
Id. 2 mois. . . . .	—	
Rotterdam. C. jours. . . . .	7/8 0/10 p.	P
Id. 3 mois. . . . .	—	
Paris. C. jours. . . . .	1/4 0/10	A
Id. 2 mois. . . . .	5/4 0/10	P
Londres. C. jours. . . . .	59 8 1/2	P
Id. 2 mois. . . . .	—	
Francfort. C. jours. . . . .	56	P
Id. 5 mois. . . . .	35 11/16	P
Bruxelles et Gand. . . . .	1/8	A

BRUXELLES, LE 29 DÉCEMBRE.

Dette active 2 1/2 . . . . .	55	BRASSERIES. . . . .	—
Emp. Rothschild. . . . .	97 1/2	A Tapis. . . . .	—
Fin courant. . . . .	—	Fer d'Ougrée. . . . .	—
Emp. de 50 mill. . . . .	89	A Mutualité. . . . .	106 1/2
Id. de 37 mill. . . . .	66 5/4	S. C. Bruges. . . . .	—
Emp. de 1852 (A). . . . .	—	Monceaux. . . . .	—
Act. de la Soc. G. . . . .	790	Act. Réunies. . . . .	—
Emp. de Paris. . . . .	1670	A Borinage. . . . .	—
S. de Comm. de c. . . . .	—	Houyoux. . . . .	—
B. de Belgique. . . . .	—	Papeterie. . . . .	—
C. de S. et Oise. . . . .	—	Lits de Fer. . . . .	—
Hauts-Fourneaux. . . . .	—	Luxembourgeois. . . . .	—
Banque Foncière. . . . .	—	Civile. . . . .	—
Idem. . . . .	—	Herve. . . . .	—
Fleury. . . . .	—	Ch. de Fer de Col. . . . .	—
Hornu. . . . .	—	Ch. de B. M. et B. . . . .	—
Selassin. . . . .	—	Asphalt. . . . .	—
Soc. Nationale. . . . .	—	Holl. Dette active. . . . .	—
Levant du Fleury. . . . .	—	Losventen inscrit. . . . .	100
Ougrée. . . . .	—	Autriche. Métalliq . . . . .	106
Sars-Longscham. . . . .	—	Naples. C. Falcon. . . . .	95
Chemin de Fer. . . . .	—	Espagne. Ardoin. . . . .	16
Vennes. . . . .	—	Fin courant. . . . .	—
St-Léonard. . . . .	—	Prime un mois. . . . .	—
Chatelneau. . . . .	—	Différée de 1850. . . . .	—
Verreries. . . . .	—	Idem de 1855. . . . .	—
Bâtteraves. . . . .	—	Passives. . . . .	—
Verrerie de Charl. . . . .	—	BRESIL. E. de Roth. . . . .	—
L'Espérance. . . . .	—	Rome. E. de 1854. . . . .	100

VIENNE, LE 29 DÉCEMBRE.

Métalliques 5 p. c., 000 . . . . .	—	Actions de la Banque, 1498 . . . . .	—
------------------------------------	---	--------------------------------------	---

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, N° 692, à Liège.